

2023-112SEANCE DU **MARDI 7 NOVEMBRE 2023**

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Le mardi 7 novembre 2023, à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de CHINON, légalement convoqué le 31 octobre 2023, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle Olivier DEBRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DUPONT, Maire,

Nombre de Conseillers en exercice : 29	Votes Pour : 22
Nombre de Membres présents : 20	Vote Contre : 0
Pouvoirs : 8	Abstentions : 6
	Non votant : 0

PRESENTS :

Jean-Luc DUPONT, Eric MAUCORT, Christelle LAMBERT, Daniel DAMMERY, Sophie LAGREE, Chantal BOISNIER, Patrick GOUPIL, Jean-Jacques BILLARD, Jean-Marc NARDI, Marylène GACHET, Hélène BERGER, Jean-Christophe PELLETIER, Olga MARTINEAU, Hélène BELLUT, Arnaud Nicolas PLANCHON, Jean-François DAUDIN, Laurent BAUMEL, Eric FLEUREAUX, Corinne RUFET, Frédéric DAVIET.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNÉ PROCURATION :

Jean-Luc DUCHESNE à Jean-Luc DUPONT, Anne LUMEAU à Christelle LAMBERT, Jean-Michel CHEMINOT à Daniel DAMMERY, Magali DEVAUD à Hélène BERGER, Françoise BAUDIN à Frédéric DAVIET, Jean-Jacques LAPORTE à Corinne RUFET, Lucile VUILLERMOZ à Laurent BAUMEL, Yoanna DESROCHES à Sophie LAGREE.

ABSENTS ET ABSENTS EXCUSES :

Jean-Luc DUCHESNE, Anne LUMEAU, Jean-Michel CHEMINOT, Marc PLOUZEAU, Magali DEVAUD, Françoise BAUDIN, Jean-Jacques LAPORTE, Lucile VUILLERMOZ, Yoanna DESROCHES.

SECRETARE DE SEANCE : Frédéric DAVIET

Tableau des effectifs - novembre 2023

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique, modifié ;

Vu le tableau des effectifs ;

Vu l'avis favorable de la commission ressources humaines en date du 26 octobre 2023 ;

Les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés, modifiés ou supprimés par l'organe délibérant. Une mise à jour du tableau des effectifs est nécessaire suite aux besoins et évolutions des services, comme présenté dans le tableau en annexe.

MODIFICATION D'UN EMPLOI PERMANENT

Pôle des services administratifs à la population :

Suite aux besoins des services, il est proposé de transformer, à compter du mois de novembre 2023, le poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet en un poste d'adjoint administratif à temps complet afin d'adapter le grade à celui de la personne.

CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT

Suite à un besoin en renfort pour le repas des aînés, il est proposé de créer, à compter du 13 novembre 2023, un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps non complet soit 17,5 heures pour une durée de 3 mois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITÉ (6 ABSTENTIONS : M. BAUMEL et 1 pouvoir, M. DAVIET et 1 pouvoir, Mme RUFET et 1 pouvoir) :

- **APPROUVE** les modifications du tableau des effectifs pour les postes permanents tels que présentés en annexe ;
- **INSCRIT** au budget les crédits prévus à cet effet.

Fait à CHINON, le 16 novembre 2023

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Jean-Luc DUPONT.

Certifié exécutoire

Publié ou notifié le 29/11/2023

M. le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage